



Refus de donner le solde de tout compte et chèque

Par **sophie5454**, le **13/11/2014 à 16:50**

bonjour,j'ai voler 3 articles dans la boutique ou je travaillai pour les revendre sur mon Facebook mais ma responsable a vu est a envoyer les photos à mon patron il ma renvoyer le 13 octobre alors que j'étais sans contrat 2 jours après il ma fait signer un contrat de 10 jours pour ce couvrir depuis je lui envoie régulièrement des sms pour avoir mes papiers il y a 2 jours il ma donnée mon attestation assedic mon certificat de travail et ma fiche de paye il ma dit qu'il me donnera mon solde de tout compte et mon chèque une fois qu'il aura fait l'inventaire, que doit-je faire a t-il le droit? peut-il encore porter plainte sachant qu'il a mis fin de cdd et non licenciement pour faute grave

Par **P.M.**, le **13/11/2014 à 16:59**

Bonjour,
L'employeur pourrait éventuellement déposer plainte mais il ne peut pas retenir le versement du solde de tout compte...